

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 22 septembre 2025**

~~~~~  
MOTION DE SOUTIEN AUX VIGNERONS

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 22 septembre 2025 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 11 septembre 2025.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Olivier SERVEL, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Béatrice FERNANDO, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, M. Christian VILOING, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Philippe MORESMAU suppléant de M. Robert SIEGEL, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Pierre AMALOU à M. Claude CARCELLER, Mme Christine DEBEAUCE à Mme Martine LABEUR, Mme Véronique NEIL à M. David CABLAT, M. José MARTINEZ à M. Jean-Marc ISURE, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY à M. Jean-François SOTO, M. Marcel CHRISTOL à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA, Mme Valérie BOUYSSOU à M. Anthony GARCIA.

Excusés

Mme Christine SANCHEZ.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 36	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Daniel JAUDON			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

CONSIDÉRANT :

- Avec près de 80 000 hectares de vignes, l'Hérault est le 1er département viticole d'Occitanie et le 2ème département français. La viticulture est le 2ème secteur de PIB, juste après le tourisme.
- 89% de la production départementale est assurée par les caves coopératives, celles-ci contribuant à la valeur ajoutée avec environ 95 adhérents et un chiffre d'affaires moyen de 6,3 millions d'euros.
- Des efforts importants sont fournis par la profession viticole tant sur le volet qualité des vins que sur le volet environnemental. En effet, 20% des surfaces viticoles sont déjà engagées dans des démarches telles que l'HVE (Haute Valeur Environnementale).

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

Comme l'a toujours fait la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

- d'ACCOMPAGNER les vignerons dans :

- * la crise majeure que traverse cette filière confrontée à une hausse constante des charges (eau, énergie, salaires), des prix de vente stagnants et des impacts de plus en plus importants du changement climatique (manque d'eau, incendies, etc.)

- * la réglementation disproportionnée qui assimile ces structures collectives à des industries lourdes.

- d'APPORTER SON SOUTIEN :

- * Aux vignerons confrontés à l'urgence de défendre une viticulture respectueuse de l'environnement, économiquement viable et socialement équitable.

- DE DEMANDER AU GOUVERNEMENT :

- * Un accompagnement pour faire face à l'augmentation de leurs charges et contraintes environnementales ;

- * Un plan de soutien ambitieux pour la restructuration des caves coopératives ;

- * La reconnaissance officielle du vin comme porteur de traditions, de savoir-faire et de convivialité.

Transmission au Représentant de l'État N° 391 I

Publication le 23/09/2025

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 23/09/2025

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20250922-22832-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Daniel JAUDON